SAISINE DU CST

<u>Objet</u> : Accessibilité des locaux professionnels - FIPHFP

Références Juridiques : LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Principe : Dans le cadre du programme « Accessibilité de l'environnement professionnel », le FIPHFP finance les travaux d'accessibilité ou d'adaptation des locaux à tous types de handicaps (études incluses) à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments professionnels.
La demande de financement nécessite un avis préalable du comité technique.

<u>COLLECTIVITE</u> : .....

Nombre d'habitants : .....

Nombre d'agents titulaires : .....Stagiaires : .....

Non titulaires de droit public : .....

Non titulaires de droit privé (contrats aidés: .....

Nom et Coordonnées de la personne en charge du dossier : .....

Description générale du projet :

<u>Pièces à joindre (de préférence sous format numérique)</u> :

- Diagnostic accessibilité
- Plan descriptif, des travaux (sous format A4)
- Plan de financement

Fait à ....., le .....
Signature de l'autorité territoriale

Madame la Présidente du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE
BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. : 03.25.73.58.01 Courriel : comite.technique@cdg10.fr